

BARÈME D'HONORAIRES

Ventes – Barème à compter du 1er janvier 2024

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 150.000 €	7.500,00 €	9.000,00 €
De 151.000 à 350.000 €	5,00 %	6,00 %
De 351.000 à 500.000 €	4,16 %	5,00 %
Au delà de 500.000 €	3,33 %	4.00 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

Terrains: 10% TTC du prix de vente.

Délégation : en cas de délégation de mandat, les honoraires appliqués seront ceux du « délégant ».

Cas particulier:

Honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :

- L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
- Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat:

• Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : 250 € à la charge du (vendeur / non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence).

Honoraires de rédaction d'acte : 450 € à la charge de l'acquéreur

Pré état daté : 99 € à la charge du vendeur

État des risques et pollution (ERP) : 50 € à la charge du vendeur



Locations – Barème à compter du 1er janvier 2024

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire	
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	8/10/12 € TTC / m² de surface habitable	8/10/12 € TTC / m² de surface habitable	
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m² de surface habitable	3 € TTC / m² de surface habitable	
Entremise et négociation	Surface < 30 m² : 14 € / m² Surface comprise entre 30 et 40 m² inclus : 9 € / m² Surface > 40 m² : 4 € / m²	x	

Détail des prestations location :

Estimation du loyer pour optimiser votre investissement et respecter les contraintes règlementaires

- o Visite de votre logement par une personne de notre équipe spécialiste du secteur
- o Estimation locative, loyer et charges

Mise en avant pour attirer plus de locataires

- Sites internet
- Vitrine
- o Panneau
- Fichier commun Laforêt

Etude des dossiers

- Vérification de la solvabilité de chaque candidat
- Contrôle des informations professionnelles et financières (check list de contrôle et appel employeur après accord locataire)
- o Sélection des dossiers les plus fiables

Visite de qualité pour louer rapidement

- O Nous organisons et réalisons l'ensemble des visites de votre bien
- Nous sommes ouverts l'été et pendant les fêtes de fin d'année
- Compte rendu de visites réalisés auprès du propriétaire (mail)

Demande d'agrément auprès de l'assurance contre les risques locatifs

Rédaction du bail pour sécuriser votre location

- o Baux Laforêt validés par notre direction juridique
- o Signature électronique des mandats et baux

Etat des lieux d'entrée pour protéger vos intérêts

- Sur tablette
- o Avec photos
- o Clefs données après réception de l'assurance habitation du locataire

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	8/10/12 € TTC / m² de surface habitable	8/10/12 € TTC / m² de surface habitable
Bail professionnel	15 % HT du loyer annuel, soit 18 % TTC	15 % HT du loyer annuel, soit 18 % TTC
Bail commercial	15 % HT du loyer annuel, soit 18 % TTC	15 % HT du loyer annuel, soit 18 % TTC
Bail stationnement (parking, garage)	150 € TTC	150 € TTC

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail	3 € TTC / m² de surface habitable avec un minimum de 120 euros TTC	X
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations:

Avis de valeur locative : (150 €)

État des risques et pollution (ERP) : 50 € à la charge du bailleur





Gestion locative – Barème à compter du 1er janvier 2024

TARIF PACK GESTION GPI

5,00 % HT / 6,00 % TTC

sur les encaissements réalisés (loyers, charges, facturations ponctuelles, indemnisations assurances...) suivant le taux de TVA actuellement en vigueur.

Prestations initiales:

Accueil téléphonique 6/7 du lundi matin au samedi soir	
Gestion des relations avec le locataire et le syndic selon vos souhaits	
La gestion et la comptabilité sont réalisées au sein de nos bureaux, à proximité de votre bien.	Ø
Etablissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	
Signature électronique disponible pour les mandats comme les baux	
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie (DG conservé en nos livres)	Ø
Relance téléphonique mensuelle, sms, mail	
Mise à disposition des avis d'échéance, des quittances de loyer et des relances sur l'intranet	
Etablissement et envoi des comptes rendus de gestion	igoremsize
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	
Régularisation des charges annuelles	
Décompte de sortie réalisé suite à l'état des lieux de sortie	
Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)	Ø
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice)	
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (hors frais de procédure)	
Extranet (visibilité du compte bailleur et mise à dispo de documents)	igoremsize
Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 1 000 € : faire exécuter et suivre les travaux	
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	
Gestion travaux spécifiques (rénovation énergétique) : faire exécuter et suivre les travaux	6 % des travaux
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation	75 € / sinistre
Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)	10 € / appel
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	10 € / facture
Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	6 % des travaux
Etablissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	48 €
Représentation commission départementale de conciliation (préparation dossier + audience)	250 €
Monopropriété : visite des parties communes (fréquence à déterminer au mandat)	100€
Assistance à la livraison, suivi des réserves auprès du promoteur (parfait achèvement)	200€
Gestion, suivi et contrôle des réserves dans le cadre de la garantie biennale et décennale	200€

Nos produits d'assurances :

Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés et détériorations immobilières) y compris frais d'intermédiation de 0,65 %

2.90%

Assurance propriétaire non occupant (PNO)

Sur devis

Assurance multirisques habitation locataire (MRH)

Sur devis



Nos compétences au service de votre projet : une discrétion respectée, des moyens adaptés et une connaissance de votre marché **RENSEIGNEZ-VOUS ICI!**



